



Embauche et Pole Emploi après licenciement

Par **yob357**, le **07/02/2015** à **13:07**

bonjour a toutes et a tous
je suis au chômage depuis juin 2013 pour un licenciement économique.
je viens de passer un entretien d'embauche et le directeur souhaite me prendre en CDD de deux mois pour déboucher sur un CDI
seulement...
sur mon CV j'ai marqué que j'avais été licencié économique en juin 2014 au lieu de juin 2013 (vulgaire erreur de ma part)
ma question est : si l'employeur contacte Pôle emploi, sera-t-il au courant de ma date de licenciement donc d'inactivité ou pas ?
car par cette erreur cela pourrait me porter préjudice car cela fait un an et 8 mois et non 8 mois que je suis sans activité ce qui pourrait être un frein pour l'employeur...
merci de vos réponses éclairées
cordialement

Par **moisse**, le **07/02/2015** à **19:39**

Bonsoir,
Non l'employeur n'en saura rien, Pôle-emploi ne communique pas ce genre de renseignement.
Par contre l'employeur peut demander la production de votre dernier certificat de travail.
Il faudra alors vous débrouiller, car ce n'est pas forcément déterminant.
J'ai même vu des cas de tripatouillage de dates du certificat, lequel n'est pas sanctionnable dans l'état actuel de la législation.